



FICHE-FORMATION :

« Actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant 2021 » 2025

Publics concernés et condition d'accès à la formation :

Aides-soignants diplômés avant 2021.

Pré-requis :

Être titulaire du diplôme d'aide-soignant.

Contexte :

L'Arrêté du 26 février 2025, relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat d'aide soignants de 2021, détermine les conditions et le contenu de cette formation.

Article 1^{er} : « L'aide-soignant titulaire d'un diplôme délivré avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021 et souhaitant actualiser ses compétences conformément au programme de formation de l'arrêté du 10 juin 2021 susvisé, peut suivre la formation dont les modalités et les objectifs pédagogiques sont fixés en annexe du présent arrêté »

Article 2 : « Une attestation est délivrée par l'organisme de formation à l'aide-soignant formé en application de l'article premier. Conformément aux critères d'évaluations fixés en annexe, l'attestation d'acquisition des compétences est délivrée si les évaluations des trois modules sont validées. En cas d'absence de validation, l'aide-soignant se verra délivrer une attestation de suivi de formation »

Objectifs pédagogiques :

- Former les aides-soignants, diplômés avant le 10 juin 2021, aux nouveaux actes professionnels tel que définis dans le référentiel d'activités de la formation d'aide-soignant (Arrêté du 10 juin 2021). Permettre aux professionnels de pratiquer en ateliers cliniques afin de développer leurs habilités pour les actes professionnels dispensés dans cette formation.
- Au travers de la mobilisation de situations cliniques en lien avec leurs activités professionnelles, permettre aux aides-soignants d'actualiser leurs compétences.
- Evaluer les compétences acquises au cours de la formation.

DOC-TYPE	Référence DOC : S5-D8_FICHE-FORMATION_ACTUALISATION_DES_COMPETENCES_AIDES_SOIGNANTS	
Rédigé par : MLE BRIS	Validé par Marie-Christine CHAREYRE, Directrice de l'IFPS du CHGR Le	Version n°1 Date application : MARS 2025

Programme, contenu et progression pédagogique :

Notre offre de formation propose une approche pédagogique centrée sur l'apprenant et en lien direct avec les situations professionnelles qu'il est amené à rencontrer.

Le choix d'une pédagogie active, qui mobilise à la fois les connaissances antérieures de chaque stagiaire et ses acquis professionnels, favorise la montée en compétence tout au long de la formation. Les interactions au sein du groupe de stagiaires, sollicitées et soutenues par les formateurs, permet une co-construction des savoirs et une meilleure intégration personnelle.

Le programme est structuré en 3 modules (A, B et C) sur trois jours de formation en présentiel, en continu (21h). Il favorise la continuité des apprentissages et l'assimilation des notions. Il permet également d'optimiser chacune des séquences par les apports théoriques en lien avec les ateliers cliniques réalisés.

Module A : Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, adapter ses activités en fonction de l'âge et du lieu de prise en soins (1 jour).

Objectifs :

1. Mesurer les paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;
 - Recueil de glycémie par captation capillaire.
 - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire.
 - Mesure de la fréquence respiratoire, de la saturation en oxygène.
 - Calcul de l'IMC.
2. Relever et analyser les données issues de ces mesures par rapport à des normes ;
3. Alerter en cas d'écart observé et tracer la donnée avec exactitude.

Contenu :

1. Rappels anatomie/physiologie en lien avec les paramètres cités dans le référentiel 2021 ;
2. Mesure qualitative et quantitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de la personne ;
3. Identification d'une donnée anormale ou d'un risque ;
4. Alerte et mise en œuvre d'actions dans la limite du champ de compétences de l'aide-soignant ;
5. Traçabilité des données avec exactitude.

Modalités d'évaluation :

1. Pratique simulée en lien avec les mesures de paramètres cités ci-dessus.
2. Étude de situation en lien avec le raisonnement clinique.

Critères d'évaluation :

1. Conformité des modalités de recueil des données ;
2. Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent ;
3. Pertinence des actions et transmissions réalisées.

Module B : Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situation aiguë, évaluer et réajuster (1 jour).

Objectifs :

1. Mettre en œuvre les soins personnalisés en situation aiguë en collaboration avec l'infirmier et en lien avec l'équipe pluri professionnelle à partir de l'évaluation de la situation ;
 - Pose de suppositoire pour l'aide à l'élimination.
 - Application de crème et de pommade.

DOC-TYPE	Référence DOC : S5-D8_FICHE-FORMATION_ACTUALISATION_DES_COMPETENCES_AIDES_SOIGNANTS	
Rédigé par : MLE BRIS	Validé par Marie-Christine CHAREYRE, Directrice de l'IFPS du CHGR Le	Version n°1 Date application : MARS 2025

- Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique.
 - Réalisation d'aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé non inflammatoire.
 - Changement de lunettes à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre.
 - Lavage oculaire, instillation de collyre.
 - Application de crème et pommade.
 - Renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée.
2. Evaluer la qualité du soin réalisé ;
 3. Identifier les éléments à réajuster ;
 4. Réajuster son intervention.

Contenu :

1. Réalisation des soins en situation simulée.

Modalités d'évaluation :

1. Evaluation des compétences acquises au décours des pratiques simulées avec échange sur la qualité du soin réalisé.

Critères d'évaluation :

1. Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques ;
2. Analyse de la qualité du soin réalisé.

Module C : Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates (1 jour).

Objectifs :

1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle ;
2. Repérer les situations à risque, en particulier la maltraitance, pour la personne, pour les intervenants ou pour les proches aidants et alerter ;
3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une collaboration pluri professionnelle ;
4. Evaluer les mesures mises en œuvre le cas échéant.

Contenu :

1. Analyse de situation à partir de cas cliniques issus de la pratique professionnelle.

Modalités d'évaluation :

1. Étude de situation.

Critères d'évaluation :

1. Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités ;
2. Repérage des situations à risque ;
3. Pertinence des mesures de prévention proposées.

Formateurs :

- Madame LE BRIS Magali assure l'ingénierie pédagogique de cette formation.
- Les cadres de santé formateurs de l'IFPS et/ou professionnels expérimentés et qualifiés animent les différentes séquences de la formation et l'évaluation des apprenants.

DOC-TYPE		Référence DOC : S5-D8_FICHE-FORMATION_ACTUALISATION_DES_COMPETENCES_AIDES_SOIGNANTS
Rédigé par : MLE BRIS	Validé par Marie-Christine CHAREYRE, Directrice de l'IFPS du CHGR Le	Version n°1 Date application : MARS 2025

Moyens pédagogiques et techniques :

- ✓ Ateliers cliniques et activités simulées : Ce sont des temps de travaux pratiques en groupe restreint qui visent l'apprentissage d'une gestuelle et mettent l'accent sur les savoir-faire à partir de cas cliniques.
- ✓ Apports théoriques pour chaque acte professionnel pratiqué en lien avec les différentes fonctions mobilisées.
- ✓ Etude de situations cliniques en groupe restreint. Participation active des stagiaires.

Suivi de l'exécution et évaluation des acquis de la formation :

- ✓ Feuilles de présence
- ✓ Tests de positionnement en début et fin de formation.
- ✓ Evaluation des stagiaires lors des ateliers cliniques, des activités simulées et l'analyse de situations permettant la validation des modules A B et C.
- ✓ **Attestation d'acquisition des compétences délivrée par l'organisme de formation si les évaluations des trois modules de formation sont validées.**
- ✓ Attestation de suivi de formation délivrée par l'organisme de formation si non validation de l'un des trois modules de formation.
- ✓ Formulaire d'évaluation de la formation par les stagiaires et les formateurs.

Lieu : IFPS du CHGR – 15 rue du Bois Perrin, 35000 RENNES

Durée : 21 heures (3 jours)

Modalités : Groupes de 16 stagiaires maximum par session.

Les activités simulées et les ateliers cliniques seront dispensés par groupe de 8 stagiaires maximum permettant à chaque stagiaire de pratiquer les nouveaux actes de soins.

Dates de la formation : 5 – 6 et 7 novembre 2025

Coût de la formation : 600 € par stagiaire pour les trois jours de formation.

DOC-TYPE		Référence DOC : S5-D8_FICHE-FORMATION_ACTUALISATION_DES_COMPETENCES_AIDES_SOIGNANTS	
Rédigé par : MLE BRIS	Validé par Marie-Christine CHAREYRE, Directrice de l'IFPS du CHGR Le	Version n°1	Date application : MARS 2025